

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de REQUISTA**

Séance Ordinaire du 24 août 2023

Date de la Convocation : 11 août 2023

Date de l'affichage : 11 août 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-quatre du mois d'août à vingt et heure trente, le Conseil Municipal de Réquista, dûment convoqué, s'est réuni en la salle de la Mairie de Réquista, lieu ordinaire de ses assemblées, sous la présidence de Monsieur **Michel CAUSSE**, Maire.

Conformément aux dispositions de l'article 2121 - 15 du code des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Madame Fabienne VERGNES ayant obtenu la majorité des suffrages a été retenue pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Présents : Annette **CLUZEL** ; Elian **BOUZAT** ; Claude **BAUMES** ; Jacky **LACAN** ; Martine **ALBUCHER** ; Michel **LAURENS** ; Philippe **ANTOINE** ; Vincent **NICOULEAU** ; Pierre **GRIMAL** ; Jean-Michel **RECOULES** ; Josette **VAYSSE**. Fabienne **VERGNES** ;

Procurations : Sophie **MOULY** à Annette **CLUZEL** ; Claudine **GRIMAL** à Elian **BOUZAT** ; Angélique **MASSOL** à Martine **ALBUCHER** ; Geneviève **ABRANTES** à Michel **CAUSSE** ; Aude **JALADE** à Jacky **LACAN**.

Absents et excusés : /

OBJET : ASSAINISSEMENT COMMUNAL / NOUVEAU PLAN D'EPANDAGE DES BOUES DE LA STATION D'EPURATION.

Suite au départ à la retraite de l'agriculteur acceptant les boues de la station d'épuration, monsieur le Maire expose au Conseil de la nécessité de réaliser un nouveau plan d'épandage.

Dans ce contexte, Monsieur le Maire informe l'Assemblée que deux agriculteurs se sont proposés pour accepter l'épandage des boues sur leurs exploitations.

A ce titre, l'élaboration de ce nouveau plan d'épandage a été confié au bureau d'étude Aveyron Conseil Environnement Agronome (ACEA) sis « Chivaldenque » 12780 VEZIN DE LEVEZOU.

Monsieur le maire demande à l'assemblée de se prononcer sur ce projet de nouveau plan d'épandage, de solliciter le concours financier des organismes financeurs comme précisés dans le tableau ci-dessus. et de l'autoriser à signer tout document relatif à cette opération.

Plan de financement du nouveau plan d'épandage des boues STEP	
Montant total de l'opération HT	4 940,00 €
DEPARTEMENT 20 %	988,00 €
AGENCE ADOUR GARONNE 50%	2 470,00 €
Fonds propres de la commune	1 482,00 €

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE : à l'unanimité

- la réalisation d'un nouveau plan d'épandage,
- approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demandes de subventions correspondants et à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire.

La Secrétaire de séance,
Fabienne VERGNES



Le Maire,
Michel CAUSSE

